

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3397>



Stage syndical CPE

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - C.P.E. -



Publication date: mercredi 17 mars 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans la période actuelle, n'avons-nous pas besoin de nous réunir pour échanger sur nos difficultés et réfléchir ensemble à ce qui serait nécessaire pour travailler sereinement ! Souvent, dans la tourmente du quotidien, nous, CPE, manquons de temps et de liberté d'esprit pour nous pencher sur notre métier, alors que l'actualité afflue de sujets nous concernant. Oui, du temps, enfin car disons-le, en collège comme en lycée, la pression devient insupportable !

La multiplication des tâches, des exigences toujours plus grandes de la part des chefs d'établissement et de l'institution, des enseignants absents et non remplacés et donc des dizaines voire des centaines d'élèves à « accueillir » forcément dans de mauvaises conditions faute de locaux et de surveillants, des renvois de cours, des « incivilités » ou de la violence, etc. comment ne pas être fatigué, s'interroger sur le sens de tout ça !

Le stage syndical que nous vous proposons nous permettra de prendre ce temps de réflexion.

Syndiqué au SNES ou non, Titulaire ou Contractuel retrouvons-nous donc à Dijon le jeudi 22 avril

pour ce stage syndical
avec **Guy Bourgeois, CPE,**
responsable national du SNES.

Comment participer à ce stage :

Vous n'avez que deux démarches

à effectuer :

- 1. Faire la demande officielle par la voie hiérarchique au plus tard avant le **lundi 22 mars**. Un modèle est également téléchargeable ci-dessous :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/rtf-a14e8.svg>

Modèle d'autorisation d'absence

Attention, ce modèle est réservé au titulaire.

Vous trouverez un modèle qui peut être utilisé par les titulaires et les contractuels [en cliquant ici](#)

- 2. Informer la section académique du SNES en renvoyant le coupon ci-dessous par la poste ou par mail (s3dij@snes.edu) :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Bulletin d'inscription

Les stages syndicaux ne sont jamais refusés par l'administration.

Plusieurs

centaines de collègues y participent chaque année.

Vous avez droit à 12 jours par an, profitez-en !